



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
27 MARS 2024

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt sept mars deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt et un mars deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY (Absente jusqu'au vote du procès-verbal inclus), Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET (Absente jusqu'à la 3^{ème} délibération incluse), Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Guy GARCIN

REPRESENTES : Diana PELLETIER à Claire BLANC, Magalie TRAMIER à Dominique PELLEGRIN

DELIBERATION N° 2024-048	Subventions Approbation du programme des travaux d'Amélioration de la Forêt Communale (AFC) – Année 2024 – Demande de subvention au Département au titre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que comme chaque année, la commune entreprend des travaux d'aménagement de la Forêt communale et il convient de déposer une demande de subvention au Département.

Les travaux d'aménagement auront lieu principalement sur les parcelles forestières PF 15 lieu-dit Piédoux et parcelle PF 11 lieu-dit Calandre et consisteront principalement à :

- du dépressage avec nettoyage de jeune peuplement,
- du débroussaillage mécanique (après coupe),
- des travaux divers dans les peuplements (passage griffe pour favorisation de la régénération).

Ces travaux d'aménagement sont estimés à environ **20 000,00 € HT** soit 24 000,00 € TTC et **peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de 60 %** dans le cadre de l'aide à l'aménagement de la Forêt communale.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Amélioration des forêts communales	60%	12 000,00 €
LAMBESC	Autofinancement communal	40%	8 000,00 €
MONTANT TOTAL DU PROJET		100%	20 000,00 €

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

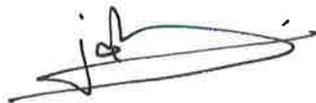
- **APPROUVE** les travaux d'aménagement de la forêt communale d'un montant de 20 000,00 € HT
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'octroi d'une subvention à hauteur de 60% au titre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

